

Passage des AED en CDI

Rédacteur : DSI/RCRP

Date: 29/08/2022

Version: 1

Table des matières

1.	Création du contrat	2
2.	Visualisation du contrat AED en CDI	3
3.	Edition du contrat	4
1	Signature du contrat :	1



Passage des AED en CDI

	Rédacteur : DSI/RCRP	
	Date: 29/08/2022	
	Version · 1	

1. Création du contrat

Pour les contrats AED EN CDI, Il faut créer un nouveau contrat et non un renouvellement

Les chefs d'établissements employeurs saisissent un **CDD** dans ASSED pour tous les AED qu'ils souhaitent reprendre à la rentrée 2022, y compris ceux atteignant 6 ans.

- Saisir un nouveau contrat
- Date d'effet 01/09/2022
- Date de fin 31/12/2022

Important : après avoir cliqué sur « tout valider » ne surtout pas « Installer et signer » le contrat.



Pour les CDD qui atteignent 6 ans, ASSED émet un message d'alerte qui indique que le CDD ne doit pas être signé par l'agent et doit être adressé à la DSDEN.

Le contrat généré dans ASSED est identique en tout point au modèle de CDD actuel, y compris l'indice de rémunération.

Tant que le contrat CDI transmis par la DSDEN n'a pas été signé, il ne faut pas modifier le contrat dans ASSED.

Le contrat AED_CDI créé dans ASSED doit être signé sur la base de la signature du contrat papier du CDI, afin de valider l'affectation et l'occupation de support dans EPP.



Passage des AED en CDI

Rédacteur : DSI/RCRP

Date : 29/08/2022

Version: 1

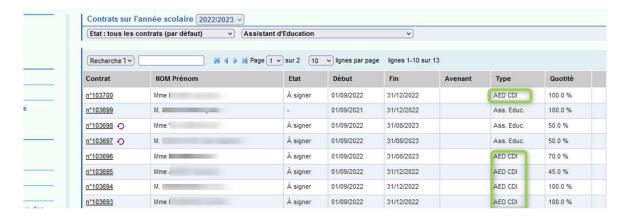
Quand le contrat AED_CDI est signé dans ASSED, il ne faut pas créer d'avenant à ce contrat.

A noter que les messages d'impossibilité de création de contrat pour cause de dépassement de 6 ans, qui existaient dans les versions précédentes d'ASSED, ne sont plus affichés. Un message d'alerte, en tête de page et en rouge avertit l'utilisateur de la nature du contrat CDI.

2. Visualisation du contrat AED en CDI

L'indication « (Contrat CDI) » (en rouge), est affiché.





La colonne « Type » porte l'indication « AED CDI » pour ces contrats.



Passage des AED en CDI

Rédacteur : DSI/RCRP

Date: 29/08/2022

Version: 1

3. Edition du contrat

L'édition des contrats AED CDI est identique à celle des AED CDD, hormis un message (identique à celui affiché durant la création) indiquant que ce contrat ne doit pas être transmis en l'état à l'agent. Il doit être transmis à la DSDEN.

Le présent contrat est établi au bénéfice d'un assistant d'éducation justifiant de 6 années de service en cette qualité. Il est destiné à la préparation d'un contrat à durée indéterminée par les services académiques auxquels il devra être adressé par vos soins en format pdf. En aucun cas, le présent contrat en format pdf ne doit être transmis à son bénéficiaire.

Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports

EREA TOULOUSE LAUTREC (0921935D) 131 AVENUE DE LA CELLE ST CLOUD 92420 VAUCRESSON

Contrat de recrutement en qualité d'assistant d'éducation

4. Signature du contrat dans ASSED:

Important:

Dans ASSED le contrat ne doit être signé qu'après signature par l'agent du contrat CDI papier transmis par la DSDEN à l'établissement.

En cas d'erreur contacter le guichet unique CARIINA en indiquant le numéro de contrat, nom, prénom de l'agent.